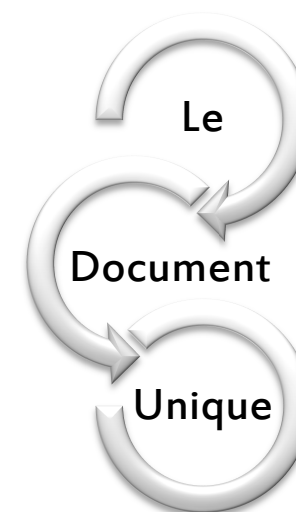


EN BREF !

- ↳ Le document unique est la première étape d'une démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des agents.
- ↳ Le groupe de travail vient évaluer les risques au poste de travail de chaque agent afin de repérer les risques auxquels ils sont exposés.
- ↳ Les agents doivent être impliqués dans la démarche et participer à l'évaluation des risques de leurs postes de travaux.
- ↳ Une fois terminé le document unique est mis à la disposition de l'ensemble des acteurs internes (élus, agents...) et externes (médecin de prévention, membres du CT ou CHSCT...) de la collectivité.
- ↳ Le document unique d'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Sa mise à jour régulière doit lui permettre de se parfaire au fil du temps.

LE DOCUMENT UNIQUE d'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



POURQUOI UN DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?

- ↳ Pour améliorer les conditions de travail et réduire le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles.
- ↳ Sensibiliser les élus et les agents sur les questions de santé et de sécurité au travail.
- ↳ Mettre en place une démarche de prévention des risques pérenne.
- ↳ Répondre aux obligations réglementaires.

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS C'EST QUOI ?

- ↳ **C'est évaluer les risques**, en examinant les activités et situations de travail des agents, et ainsi repérer les différents risques auxquels ils sont exposés.
- ↳ **C'est formaliser** sur un support (numérique ou papier), les données du travail d'évaluation des risques, les mesures de prévention existantes, et les actions de prévention préconisées.
- ↳ **C'est une démarche participative**. Pour avoir du sens et de la pertinence, elle doit être réalisée avec les agents et les élus. Les agents connaissent leurs situations de travail et c'est avec eux qu'il faut apprécier les dangers auxquels ils sont confrontés.
- ↳ **C'est un état d'esprit**, plus qu'une fin en soi. Il faut d'un côté répondre aux obligations réglementaires en réalisant le document unique, mais il faut surtout instaurer une culture et des valeurs autour de la sécurité, s'attacher au suivi des actions et faire vivre la démarche au quotidien et dans le temps.

COMMENT RÉALISER LE DOCUMENT UNIQUE ?

